



Changer notre regard sur la nature en libre évolution

Présentation du Programme Régional d'Espaces en Libre Evolution



Conservatoire
d'espaces naturels
Normandie



PRELE : PROGRAMME RÉGIONAL
*Espaces en
libre évolution*



RÉGION
NORMANDIE

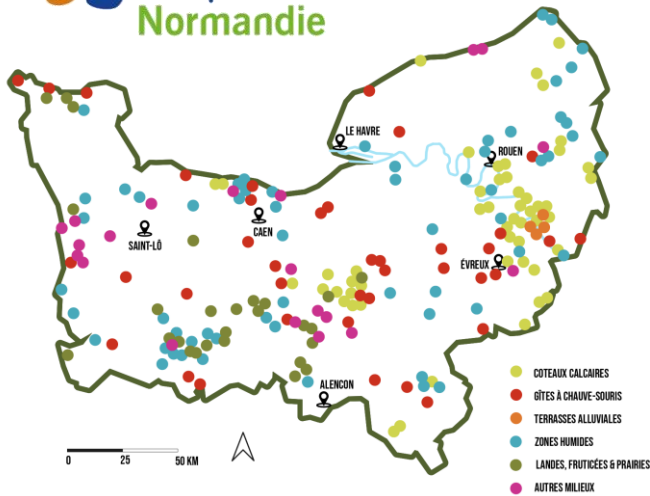


UNION EUROPÉENNE
Fonds européens de
développement régional



eau
SEINE
NORMANDIE
Autorité de l'eau
Eau de la Seine-Normandie

Genèse du programme



Association de protection de la nature agréée par l'Etat et la Région

Gestionnaire de plus de 2700 ha sur 200 sites naturels en maîtrise foncière ou d'usage (sites privés, réserves naturelles, ENS, sites Natura 2000,...)

Zone sale, pas entretenue ?

Parcelle abandonnée ?

Zone où la nature se banalise ?

Délaissé ?

Espace où la nature reprend ses droits ?

Nature sauvage ?

Espace perdu ?

Friche ?



P. R. E. L. E.

Programme régional

=

Réseau d'acteurs

d'Espaces

=

Réseau de sites

En Libre Evolution

=

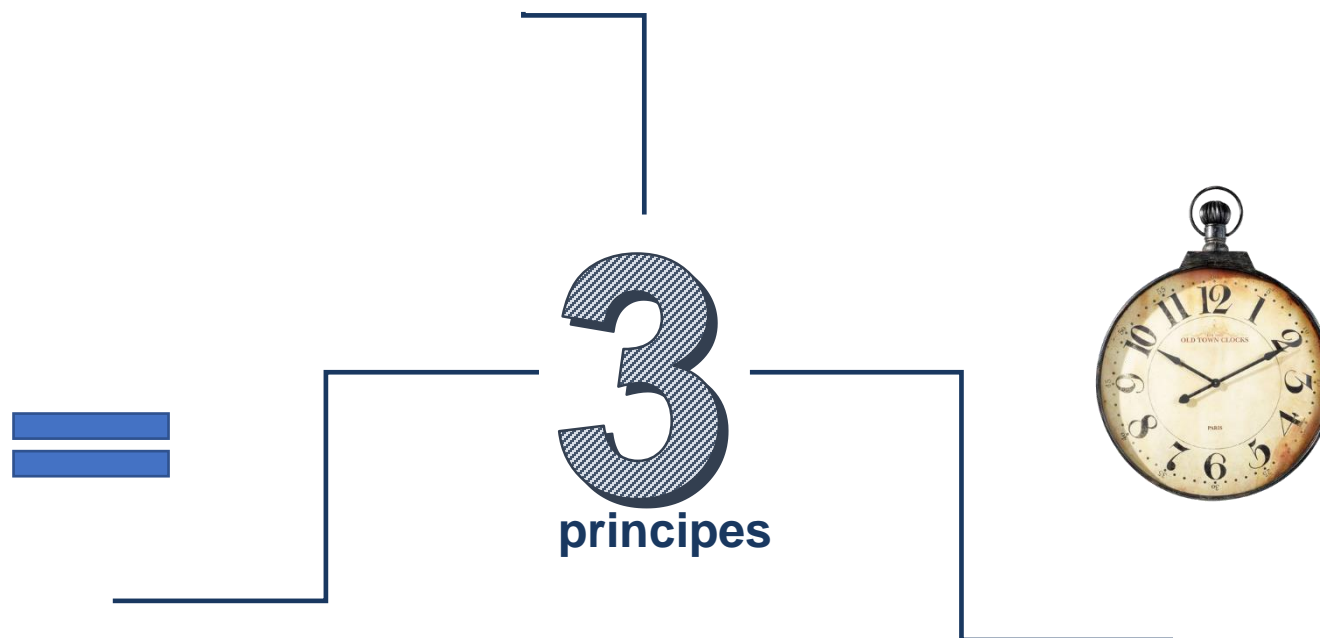
« modalité de gestion permettant l'expression de tous les processus dynamiques non directement influencés par l'activité humaine »

Un programme lancé en 2017 autour de l'enjeu ...

Provoquer un changement de regard sur la nature en libre évolution

Principe de la libre évolution

« modalité de gestion permettant l'expression de tous les processus dynamiques non directement influencés par l'activité humaine »



Principe de la complémentarité entre
le PRELE et les autres programmes
de préservation de la nature

Principe d'une démarche sur
le long terme

Pourquoi s'intéresser à la nature en libre évolution ?



L'écologue

La libre évolution permet de conserver le potentiel évolutif de la nature

Le contact avec la nature la plus sauvage possible a des effets régénérateurs sur certains « maux sociaux »

Les espaces en libre évolution participent à la trame verte et bleue de nos territoires

Ils sont des espaces de résilience pour la nature, notamment face au changement climatique

Accepter la présence d'espaces en libre évolution contribue à modifier notre rapport homme/nature



Le sociologue

Un programme d'actions organisé en 3 axes :

**Axe 1 –
Sensibiliser à
la nature en
libre
évolution**

**Axe 2 -
Développer
un réseau de
sites en libre
évolution**

**Axe 3 -
Améliorer la
connaissance
sur les
dynamiques
écologiques**

Un parti pris



passer par l'émotion, le ressenti,
l'historique, pour provoquer
un changement de regard

Mieux connaître notre rapport à la nature

Recréer un lien avec la nature en libre évolution

Une enquête sur les
représentations sociales



Des réunions d'infos /
débat



Une plaquette



Un panneau



Un projet artistique

Des sorties nature

Un colloque sur le
« renouveau du sauvage »
en 2023



La création en 2024 d'un sentier
découverte de la nature en libre
évolution

Axe 2 -
Développer un
réseau d'espaces
en libre évolution

Focus sur la création du réseau PRELE

https://www.youtube.com/watch?v=9ilnqku_2m4



LIBRE ÉVOLUTION

Focus sur la création du réseau PRELE

Quel est l'objet de ce réseau de sites ?

- Support de démonstration/pédagogique.
- Support à visée scientifique.
- Outils de préservation.



Comment intégrer le réseau d'espaces en libre évolution ?



Signature de la Convention d'engagement



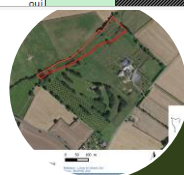
Arbitrage en Comité réseau de sites PRELE en cas de besoin



Remplissage de la grille d'évaluation PRELE par le CEN



Visite du site candidat et rencontre du propriétaires avec le CEN



Proposition site candidat

4 critères liés aux activités humaines

4 critères liés au propriétaire

6 critères liés à l'écologie du site

2 critères liés aux freins réglementaires

Critères liés aux activités humaines		Critères liés au propriétaire		Critères liés à l'écologie du site		Critère lié aux freins réglementaires	
N° de fiche	Description	oui/non	Validé	nombre ; oui/non	Validé	oui/non	Validé
1	Absence d'activité économique sur le site			8	Validé		
2	Activité de loisirs limitée : le propriétaire s'engage à limiter la fréquentation à 4 passages par an maximum		Validé	20	Validé		
3	Site naturel traversé par un sentier ouvert à tout public		Validé				
4	Présence de sentiers dont le linéaire ne dépasse pas la moitié de celui du périmètre du site candidat.	oui					
5	Le propriétaire est prêt à s'engager sur 30 ans	oui	Validé				
6	Le propriétaire n'utilisera pas l'inscription au réseau à des fins de publicité pour une marque, un produit, une entreprise	oui	Validé				
7	Le propriétaire n'est pas à l'origine de dégradations écologiques éventuelles et antérieures à la volonté de laisser évoluer librement le site	oui	Validé				
8	Le site n'a pas été acquis dans le cadre de mesures compensatoires	oui	Validé				
9	Surface du site en ha ou linéaire de cours d'eau concerné par le site en Km						
10	Pourcentage de la surface de la zone tampon (500m) couverte par des zones cultivées.						
11	Linéaire de route dans la zone tampon (500m) inférieur au périmètre du site	oui	Validé				
12	Niveau maximal de pollution lumineuse dans la zone tampon de 1000 m autour du site.			60	Validé		
13	Le site est majoritairement composé d'espèces ou d'essences indigènes de Normandie	oui	Validé				
14	Le site abrite des espèces/habitats naturels patrimoniaux, avérés ou potentiels, caractéristiques de milieux ouverts (dépendant de la présence humaine)	non	Validé				
15	Le site abrite une espèce exotique envahissante	non	Validé				
16	Site à plus de 50 m d'une zone d'habitation (autre que celle du propriétaire)	oui	Validé				
17	Site localisé hors périmètre d'un site NATURA 2000 ayant pour objet premier la préservation de milieux ouverts.	oui	Validé				

Focus sur la création du réseau PRELE

Quel est l'objet de ce réseau de sites ?

- Support de démonstration/pédagogique.
- Support à visée scientifique.
- Outils de préservation.

Comment intégrer le réseau d'espaces en libre évolution ?

Convention d'engagement d'un site en libre évolution

Engagements du propriétaire :

- Laisser évoluer sa parcelle librement pendant **30 ans**
- Informer le CEN de la vente ou cession de sa parcelle

Engagements du partenaire du PRELE :

- Soutenir localement le propriétaire dans la démarche

Engagements du CEN Normandie :

- Accompagner le propriétaire dans les démarches juridiques et administratives en lien avec ses parcelles en libre évolution
- Fournir un panneau d'information à installer devant l'espace en libre évolution



Signature de la Convention d'engagement



Arbitrage en Comité réseau de sites PRELE en cas de besoin



Remplissage de la grille d'évaluation PRELE par le CEN



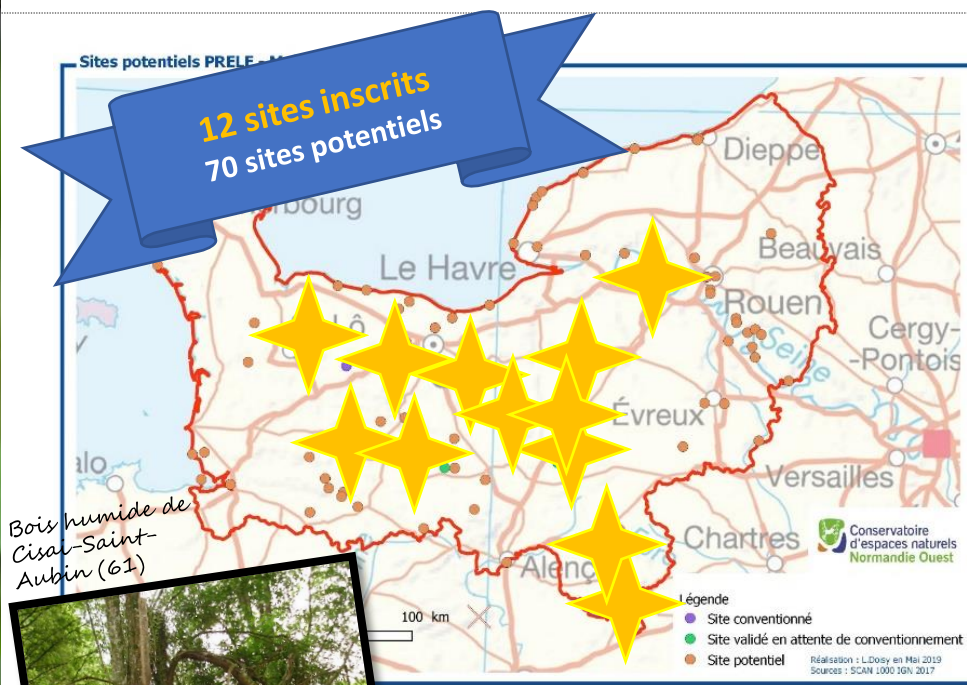
Visite du site candidat et rencontre du propriétaires avec le CEN



Proposition site candidat

Axe 2 -
Développer un
réseau d'espaces
en libre évolution

Focus sur la création du réseau PRELE



Quels avantages pour le propriétaire ?

La reconnaissance d'un choix assumé de laisser la nature évoluer librement et de la participation du terrain à la préservation d'une partie de la biodiversité



Vallon du Virier (76)



Bois de la tourbière de Saint-Aubin (14)



Bois de pente de la cavité d'Orbec (14)



Ancien étang de la Fresnaye-au-Sauvage (61)



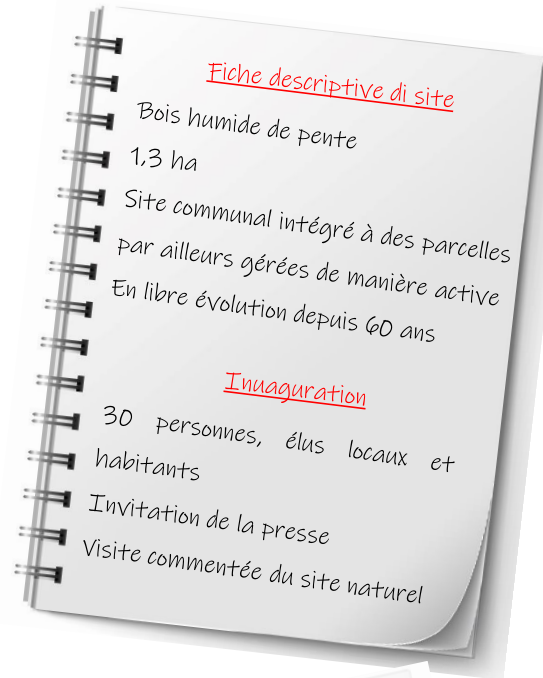
Anciennes prairies humides du Loterot (14)



Anciennes prairies du Hamel (14)

Exemple de site PRELE

Inauguration du site PRELE « le bois du Billot »



Articles journaux locaux

Site naturel du Billot - Saint-Pierre-en-Auge (14)



Légende

- Secteur proposé à l'inscription au réseau
- Périmètre du site

0 500 1000 m

Réalisation : L. Doiny en Janvier 2019
Source : ORTHOPHOTO

2000-2005

Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest



Reportage FR3
Normandie





**Merci de votre
attention !**

Plus d'infos sur la page internet dédiée au PRELE :

<http://cen-normandie.fr/les-programmes-et-projets/programmes-regionaux-d-actions/programme-regional-d-espaces-en-libre-evolution>



Lydie DOISY
Coordinatrice du PRELE
l.doisy@cen-normandie.fr
06 88 75 17 11